

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 6	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
22/11/2024

Délibération  
n°24\_12\_B9\_04

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Antoine FAURE** (Aups).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

4 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Jean-Pierre BAGARRE ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à Jacques AVANIAN ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Jean-Marie PAUTRAT

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à Romain COLIN ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à Bernard CLAP

Opération Ecogardes – Garde forestière régionale – Année 2025 (accueil, sensibilisation, observation, sécurisation des sites et surveillance incendie)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

L'opération 2025 propose une articulation autour d'un coordinateur et de 3 chefs de secteur sur 6 mois. Les opérations de terrain démarrent dès le mois d'avril coordonnées par les chefs de secteur et le coordinateur. Ces premières opérations s'inscrivent dans le cadre du partenariat avec EDF. L'activité des chefs de secteur se poursuit également sur les mois de septembre et octobre.

L'opération Garde Forestière Régionale est lancée dès la mi-juin par l'arrivée de 3 GRF et s'intensifie à la fin juin avec la prise de poste de l'ensemble des effectifs saisonniers qui patrouillent en juillet et août, et mi-septembre (pour 3 GRF). Les gardes forestiers régionaux sont essentiellement financés par la Région SUD. Le département des Alpes de Haute Provence intervient dans le financement en relation avec les patrouilles menées sur les sentiers du sentier Blanc Martel et du garde canal à Quinson.

A noter en 2025, l'adaptation de l'opération sur le nouveau périmètre du Parc en relation avec la Charte 2025 / 2039 qui intégrera 10 nouvelles communes dont des communes avec des enjeux de fréquentation.

Comme les années précédentes les missions de patrouille de police de l'environnement sur les sites du Conservatoire du littoral seront financées par les communes concernées Moustiers (site de Courchon pour la commune et site de St-Saturnin pour le CELRL), Aiguines (site des Cavaliers) et Bauduen (site de Sulagran).

Description du dispositif global – à l'année et des effectifs en fonction des missions et des sources de financement

Postes de dépenses	Nombre de Mois	Nombre d'agents	Coût total
Coordinateur général des écogardes - GRF + mission EDF + missions police	12	1	44 84
Chef de secteur Ouest écogarde - GRF + mission EDF	6	1	20 796
Chef de secteur Centre Ecogarde - GRF + mission EDF	6	1	20 796
Chef secteur Est Ecogardes - GRF + mission EDF	6	1	19 332
9 GRF gardes forestiers régionaux x 2,25 mois	2,25	9	53 663
4 GRF gardes forestiers régionaux 3 mois	3	4	37 608
1 agent saisonnier prévention risque eau EDF 2,25 mois été en plus à l'est	2,25	1	5 963
1 Ecogarde saisonnier CD04 2,25 mois été	2,25	1	5 963
Visite médicale pour 19 agents		19	1 235
<b>TOTAL Animation Ingénierie</b>			<b>210 199 €</b>
<b>Frais de déplacement et location de véhicules</b>			
Location de véhicules (2 véhicules 2,25 mois + un véhicule 2 mois) et frais de déplacement des agents + essence et assurance bateau			7 300 €
<b>Matériels</b>			
Petits matériels + EPI et uniformes			3 000 €
			<b>COUT TOTAL</b>
			<b>220 499 €</b>

**REÇU EN PREFECTURE**

le 12/12/2024

Plan de financement :

Application agréée E-legalite.com

<b>DISPOSITIF Ecogardes à l'année 2025 (GRF été 2025 + mission sensibilisation sécurité EDF + hors saison)</b>	VS-PL-004-250401072-20241205-DEL24_12_B0
<b>COUT TOTAL</b>	<b>220 499 € TTC</b>
Conseil régional	123 465 €
Conseil départemental 04	12 000 €
Participation pour patrouilles police de l'environnement sur sites conservatoire du littoral : Bauduen (3500 €), Aiguines (3000€), Moustiers (3500€), CELR St-Saturnin (2000€)	12 000 €
<b>Autofinancement</b>	<b>73 033 €</b>
dont EDF (partenariat dispositif estival GRF)	10 000 €
dont EDF - mission supplémentaire sensibilisation	36 110 €
dont participation des communes membres (1 000 € par commune)	12 000 €
dont Parc naturel régional du Verdon	14 924 €

**Plan de financement opération GRF  
Saison estivale 2025**

<b>COUT TOTAL</b>	<b>154 332 € TTC</b>
Conseil régional 80%	123 465 €
Autofinancement 20%	30 866 €
dont EDF partenariat	10 000 €
dont participation des communes membres (1 000 € par commune)	12 000 €
dont Parc	8 866 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures

Pour extrait conforme

*Acte rendu exécutoire**Après transmission en Préfecture**Le  
et publication le*